

Génocide au Rwanda : l'amiral Lanxade n'exclut pas que Barril ait eu une aide de l'Élysée

AFP, 18 février 2022

Entendu comme témoin dans l'enquête sur le rôle joué par l'ex-gendarme de l'Élysée Paul Barril pendant le génocide au Rwanda, l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées en France en 1994, n'a pas exclu qu'il ait pu bénéficier d'un soutien de la présidence pour se rendre au Rwanda.

Entendu comme témoin dans l'enquête sur le rôle joué par l'ex-gendarme de l'Élysée Paul Barril pendant le génocide au Rwanda, l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées en France en 1994, n'a pas exclu qu'il ait pu bénéficier d'un soutien de la présidence pour se rendre au Rwanda.

M. Lanxade, 87 ans, a été interrogé le 27 janvier par la juge d'instruction parisienne chargée du dossier, sur demande de l'association Survie, a appris vendredi l'AFP de source

proche du dossier.

Partie civile dans le dossier, Survie avait déposé en 2013, avec la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue des droits de l'Homme (LDH), une plainte pour complicité de génocide visant M. Barril, ex-gendarme de l'Élysée sous François Mitterrand reconverti ensuite dans la sécurité de chefs d'Etat africains.

Au cœur des accusations des trois ONG : la présence de l'officier au Rwanda en plein génocide et la signature d'un contrat de formation militaire et de conseil le 28 mai 1994 avec le gouvernement intérimaire rwandais (GIR), alors visé par un embargo imposé par l'ONU.

M. Barril conteste avoir signé ce contrat de 3 millions de dollars, partiellement exécuté et payé.

Derrière ces activités, les associa-

tions soupçonnent aussi le président François Mitterrand ou le gouvernement d'Edouard Balladur d'avoir pu utiliser le capitaine Barril au service d'une « stratégie indirecte » pour soutenir le régime hutu rwandais face aux rebelles tutsi, une accusation qui nourrit de vives controverses depuis plus de vingt-cinq ans.

Au centre de l'audition de M. Lanxade, dont l'AFP a eu connaissance, une escale sur la base aérienne militaire d'Istres de l'avion à bord duquel se trouvait l'équipe de Paul Barril à destination du Rwanda.

L'amiral assure n'avoir eu « aucune information » à l'époque sur ce déplacement.

Qui a donné son aval pour que le Falcon-900 puisse atterrir à Istres ? « Il a fallu, à mon avis, que quelqu'un ayant autorité dise au centre d'essais en vol (d'Istres) "vous allez recevoir l'avion" », avance-t-il.

Interrogé pour savoir si ce quel-

qu'un pouvait être le chef d'état-major particulier du président, poste occupé à l'époque par Christian Quesnot, Jacques Lanxade répond : « ça pourrait ».

Avant de préciser que la décision d'autoriser cette escale a pu être « prise par quelqu'un qui serait apparu comme jouant un rôle officiel et sortant de ses prérogatives ».

Le général Quesnot est l'auteur de la note à François Mitterrand évoquant une « stratégie indirecte » destinée à rétablir un équilibre dans la région.

« Ça ne peut absolument pas être une implication militaire parce que ce n'est plus de la stratégie indirecte », répond-il. « Ça peut être l'utilisation d'autres moyens, voire de mercenaires », poursuit-il, en précisant toutefois qu'il n'en avait « jamais parlé » avec le général Quesnot et qu'il n'avait « pas l'intention » de l'accuser.